



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ (SAJ) N° 2016-05

PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES DOCTORANTS CONTRACTUELS (CCDC)

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 612-7, L 711-1, L 712-2 et L 712-5,
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- Vu le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 modifié relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche,
- Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse modifiés et approuvés par le conseil d'administration le 25 novembre 2014,
- Vu l'arrêté n° 2015-10 du 5 juin 2015 portant création de la commission consultative compétente à l'égard des doctorants contractuels,
- Vu les résultats de l'élection des représentants usagers-doctorants à la commission de la recherche au scrutin du 10 novembre 2015,
- Vu les résultats de l'élection des représentants des enseignants-chercheurs à la commission consultative compétente à l'égard des doctorants contractuels, en commission de la recherche, dans sa séance du 26 mai 2016.

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission Consultative compétente à l'égard des Doctorants Contractuels est composée comme suit :

PRÉSIDENT
LINARES Georges
REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
PAMART Emilie REBOUL Cyril SERRE Damien
REPRÉSENTANTS DES DOCTORANTS CONTRACTUELS
DELORME Alexandre FERYN Mathieu GUILLOU Laurine VENEZIA Réjane

Article 2 :

Le mandat des membres de la CCDC prend fin dès lors qu'ils perdent leur qualité de membre élu au sein de la commission de la recherche.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Avignon, le 2 juin 2016

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse



Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur - Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. + 33 (0)4 90 16 28 43 ou 27 08 ou 29 29
service-affaires-juridiques@univ-
avignon.fr

<http://www.univ-avignon.fr>